



LES HOMMES GRENOUILLES DE CONFLANS

Affiliés à la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07 78 0098

Agrément Ministériel N° 78 S 183

Protocole Covid-19 piscine & fosse

Ci-dessous sont listées les règles que l'Association « Les Hommes Grenouilles de Conflans (H.G.C.) » s'engage à appliquer lors des séances qu'elle organise au centre aquatique de Conflans Sainte Honorine à partir du 12 septembre 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre, selon les recommandations du Ministère chargé des Sports relatives à la reprise des activités physiques et sportives à partir de la rentrée 2020 / 2021 :

Règles en dehors de l'établissement :

- **Application des mesures barrières** aux adhérents, masque obligatoire depuis la sortie de sa voiture jusqu'au vestiaire, interdiction de se serrer les mains, pas d'embrassade, maintenir en permanence et en tout lieu la distanciation physique ...
- Le **regroupement d'avant séance se fera à l'extérieur** devant l'entrée de la piscine jusqu'à la sortie du public.
- Les adhérents présentant des symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs sont priés de ne pas venir aux cours et entraînements, ainsi qu'en cas de fièvre +38° ou d'apparition de symptômes Covid-19 chez lui ou un membre de sa famille.
- En cas de confirmation d'un cas de Covid-19 avéré par un adhérent H.G.C., un référent « COVID » désigné au sein du H.G.C. doit être prévenu (liste en bas de la fiche).
- Pour info. les dossiers d'inscription des adhérents seront récupérés à l'extérieur du bâtiment.

Règles et conseils dans l'établissement :

- **Entrée dans le hall (après 20h50) par petits groupes de 20 environ** (3 personnes / rangée de casiers) sur ordre de l'encadrant responsable de groupe ou d'un membre du Comité Directeur. Attention au sens d'entrée, de sortie, de circulation mis en place par le gérant !
- Registre avec **pointage à l'entrée des adhérents** (en face de votre nom sur la fiche préétablie par groupe) à chaque séance, afin d'être prévenu en cas de confirmation d'un Covid-19 avéré.
- Les adhérents doivent réaliser un **nettoyage des mains en entrant** dans le bâtiment avec du gel hydro alcoolique, personnel ou fourni par le club.
- Respect des règles de **distanciation physique de 1m minimum**.
- Le **port du masque est obligatoire jusqu'au vestiaire** / du vestiaire à la sortie après la fin de séance.
- Mettre son maillot de bain chez soi pour gagner du temps de présence dans les vestiaires.
- Enlever ses chaussures avant l'entrée aux vestiaires (chaussons de plongée ou tongs recommandés).
- Pas d'utilisation des vestiaires collectifs, uniquement un vestiaire individuel.
- Utilisation de **votre sac plastique personnel** (sac poubelle ou de course spécialement dédié à cette utilisation) **à l'intérieur du casier individuel** pour y mettre toutes vos affaires personnelles.
- **Douche savonnée obligatoire avant l'entrée sur le bassin**, en respectant un mètre minimum entre les utilisateurs dans les douches. **Douche interdite à la sortie** (eau chlorée sur soi).
- Le temps passé dans le vestiaire et les douches devra être le plus court possible afin de ne pas encombrer les lieux et favoriser la distanciation physique.



LES HOMMES GRENOUILLES DE CONFLANS

Affiliés à la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07 78 0098

Agrément Ministériel N° 78 S 183

Séance et matériel :

- **Fréquentation Maximum Instantanée (FMI) :**
 - **Fosse = 14 personnes maximum** (au lieu des 18)
 - **Bassin = 10 nageurs par ligne d'eau** (x 6 lignes) + 10 plongeurs autorisés sous la surface.
 - **Petit bain = 15 à 18 personnes** en respectant un minimum de 2m² / personne
 - **Les moniteurs sur le bord du bassin ne sont pas comptés** dans les effectifs ci-dessus.
- Regagner au plus vite son groupe réparti par ligne d'eau ou à la fosse ou au petit bassin.
- **Briefing des moniteurs avec le masque**, si possible à l'extérieur avant d'entrer ou au bord du bassin.
- L'accès au local matériel H.G.C. est interdit en dehors des moniteurs et membres du comité directeur.
- Le matériel appartenant au H.G.C. utilisé pour la pratique sera nettoyé et désinfecté selon les règles définies par la FFESSM (Fédération Française d'Etudes des Sports Sous-Marins) avec des produits vendus par la FFESSM.
- Chaque équipement H.G.C. ne pourra être utilisé qu'une seule fois par une seule personne pendant la séance piscine.
- Le matériel de plongée appartenant à Vert Marine utilisé à la fosse pour la pratique sera nettoyé et désinfecté à chaque séance par leurs soins.
- Les adhérents sont incités à utiliser de préférence leur équipement personnel et à le désinfecter (détendeurs, gilet, chaussons, palmes, masque, tubas, combinaison, ...) après une séance.
- **Interdiction de "cracher" dans son masque**, il faut utiliser 1 spray antibuée ou du liquide vaisselle.
- **Pas de douche après la séance piscine** ! Prendre la douche savonnée en rentrant chez soi.
- Sèche-cheveux non utilisables à cause du risque de propagation du virus.

Référents de l'Association H.G.C. « prévention Covid-19 » :

- Le vendredi soir 21h00 - 23h00 : VALENTIN Didier, BARRASSET Jean-Michel, DUPUY Jean-Christophe
- Le samedi matin 08h20 – 09h50 : DUPUY Jean-Christophe, MAHE André, ZANETTE Olivier
- Le lundi soir 20h00 – 21h00 : DUPUY Jean-Christophe, MAHE André

Conflans Sainte Honorine, le 8 septembre 2020

VALENTIN Didier
Président du H.G.C.

